

ARRETE DU MAIRE

NUMÉROTAGE
AVENUE JEAN MONNET

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu la demande d'une numérotation de voirie définitive, du Conseil Départemental de Seine et Marne, pour le nouveau collège Simone Veil en cours de construction, accordé par permis de construire n°077 108 19 0055 en date du 31/08/2020.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/10/2021, dénommant avenue Jean Monnet, la nouvelle voie reliant l'avenue de Louvois à la rue des Sources et desservant le nouveau collège,

Vu la nécessité pour le Département de Seine et Marne de disposer d'un numéro pour l'accès principal du collège et d'un second numéro pour l'accès de service, livraisons et logements

ARRETE

ARTICLE 1 :

- L'accès principal du collège est numéroté au 5 avenue Jean Monnet,
- l'accès de service, livraisons et logements est numéroté au 7 avenue Jean Monnet,

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAUT des VIGNES,
- Madame la Directrice des affaires civiles et accueil des Administrés de la Ville de CHELLES,
- Conseil Départemental de Seine et Marne,

- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot 51079 REIMS Cedex,
 - Le service du Cadastre de MEAUX,
 - La Poste de CHELLES,
 - LA POSTE SNA, 1 rue François Vidal CF30238 , 33506 LIBOURNE Cedex
 - France Télécom,
 - ENEDIS,
 - Hôtel des Impôts,
 - Service Assainissement de la CAPVM,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

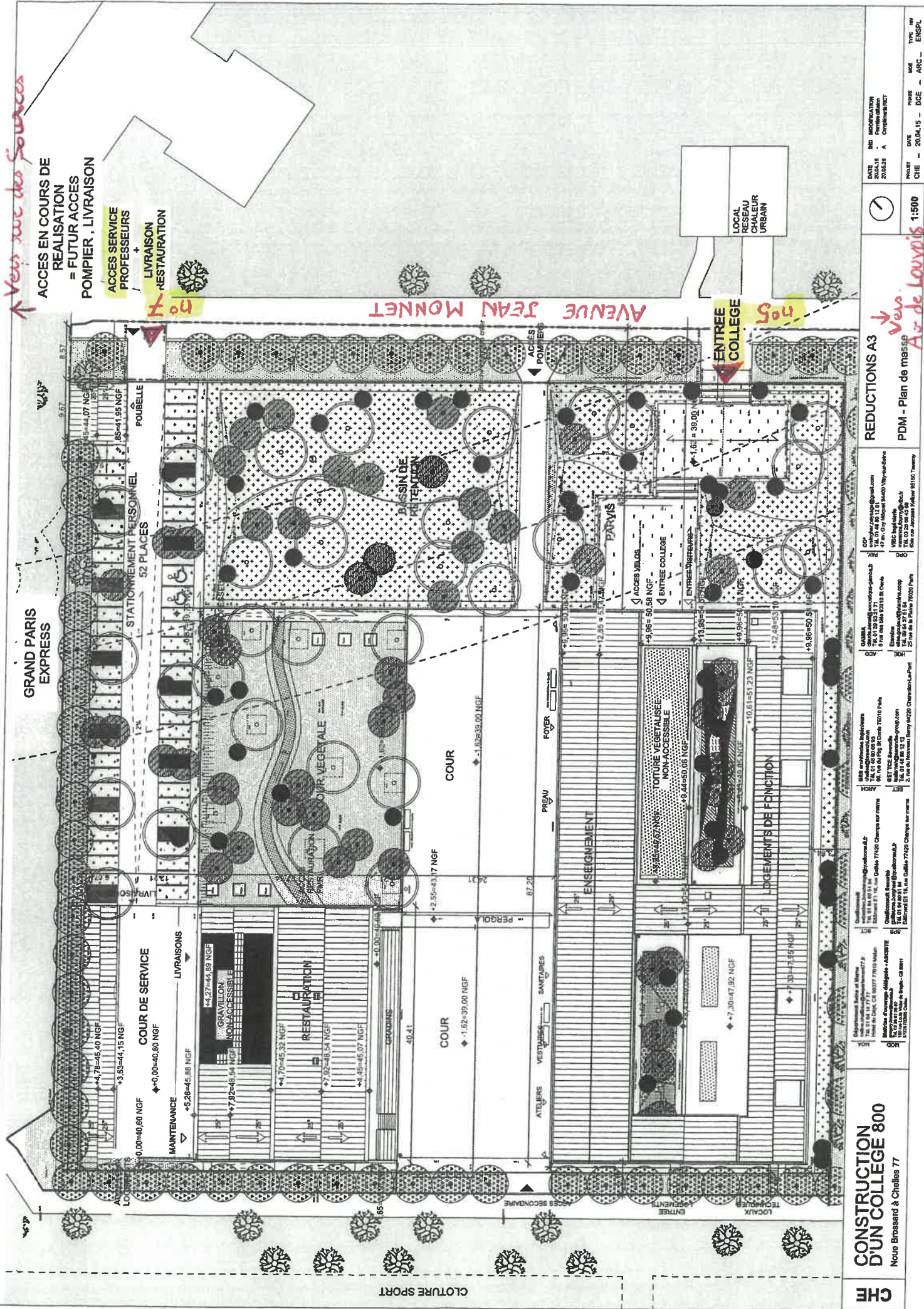
Fait à Chelles le, **31 DEC. 2021**



Brice Rabaste
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le **04 JAN. 2022**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois



Venez sur les Sources

ACCES EN COURS DE REALISATION = FUTUR ACCES POMPIERS, LIVRAISON

ACCES SERVICE PROFESSEURS + LIVRAISON RESTAURATION

no7

AVENUE JEAN MONNET

ENTREE COLLEGE

1:500

REDUCTIONS A3
PDM - Plan de masse

CDP
TEL 01 39 03 21 71
77 av. Guy Môquet 94000 Vitry-sur-Seine
MERC Régistrée
TEL 01 39 03 21 71
Site web : www.construction-d-un-college.com

CAHAMA
TEL 01 39 03 21 71
1 rue des 166 92013 de Clichy
Société
TEL 01 39 03 21 71
2 rue de la Folie 75000 Paris

Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris
Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris

Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris
Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris

Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris
Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris

Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris
Qualibat
01 39 03 21 71
1 rue de la Folie 75000 Paris

CONSTRUCTION D'UN COLLEGE 800
Noue Brossard & Chelles 77

CHE

PROJ. CHE - 20.04.15 - DCE - RDC - ENSP